

BON DE COMMANDE PARTENARIAT 2025

Bulletin à nous retourner impérativement avant le **31 octobre 2024**

Attention : aucune parution dans nos brochures 2025 ne sera possible après cette date.

CATÉGORIES DE PARTENAIRES	TARIFS
CAMPINGS & HÔTELS	
• Campings / Hôtels non classés	180 €
• Campings / Hôtels classés	150 €
LHOÛCTAELTIONS MEUBLÉES	
• Meublés de tourisme non classés	120 €
• Meublés de tourisme classés	90 €
• Meublé supplémentaire	15 €
LOCATIONS CHAMBRES D'HÔTES	
• Chambres d'hôtes	80 €
• Chambre d'hôtes supplémentaire	15 €
COMMERCES & SERVICES	
• Restaurants	95 €
• Prestataires d'activités & Equipements de loisirs	100 €
• Commerces & Galeries	90 €
• Producteurs	30 €
• Organismes & professionnels de santé	100 €
• Associations non-touristiques	50 €
• Grandes surfaces - supermarché	300 €
• Grandes surfaces - hypermarché	400 €
Dépôt de flyers : Mettez à disposition <u>uniquement vos flyers</u> dans nos antennes pour <u>un tarif réduit</u> de 50 €.	

1. Remplissez et signez ce bon de commande et retournez-le, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Régie Office de Tourisme Vallespir Tourisme », par courrier ou par virement bancaire à l'OTC directement.

2. Remplissez le questionnaire web : actualisez vos informations (texte, photos, et pictogrammes).

3. Déjà partenaire en 2024 ? actualisez votre annonce web via le V.I.T. : <https://po.espacepro.tourinsoft.com>

4. Nouveau partenaire ? Remplissez le questionnaire destiné à l'insertion sur notre site web.



**Une réduction de -30 % sera accordée si vous êtes également partenaire dans une autre catégorie de professionnel du tourisme sur la participation la moins élevée.*

**Tarifs partenaires Hors territoire. Seules les offres complémentaires seront accessibles, avec une majoration de 30 %*

**Territoire: Céret; L'Albère; Le Boulou; Le Perthuis; Les Cluses; Maureillas-Las-Illas; Reynès; Saint Jean Pla de Corts; Taillet; Vivès.*

Consultez les conditions générales de partenariat sur <https://www.vallespir-tourisme.fr/espace-pro/>

COORDONNÉES

Nom / Prénom : Adresse :

Téléphone : Adresse e-mail :

- ✓ Je m'engage à respecter les engagements mentionnés ci-dessous.
- ✓ J'autorise l'OTC à utiliser mes données et photos sur le site web et ceux de ses partenaires diffuseurs
(ne concerne que les données publiques que vous nous transmettez).

ÊTRE PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME C'EST VOUS ENGAGER À :

- Privilégier l'accueil et la satisfaction du client,
- Proposer des prestations de qualité (confort, équipements, hygiène, etc.),
(pour les meublés être classé ou labellisé ou en cours de classement)
- Respecter les réglementations en vigueur (sécurité, salubrité, contrats, etc.),
- Informer l'OT de toute modification concernant son activité afin d'améliorer la qualité de l'information transmise aux visiteurs et éviter tout désagrément
(changement d'horaires, évènement, fermeture exceptionnelle...),
- S'acquitter d'une participation financière annuelle* (tarifs non-figés),
- Respecter les tarifs de votre activité communiqués à l'OT,
- Répondre dans les délais aux demandes d'information et enquêtes de l'OT, aux demandes d'information des partenaires institutionnels,
- Répondre aux réclamations et mettre en place des actions d'amélioration le cas échéant,
- Relayer nos informations dans votre établissement en n'hésitant pas à nous adresser vos clients,
- Insérer sur votre site internet le logo de la marque du territoire ainsi que le lien du site de l'OT,
- Faire des suggestions à l'OT
- Participer aux activités et réunions organisées par l'OT pour nous rencontrer et échanger.
- Etre partenaire « hébergeur » de l'OT, c'est vous engager à :
 - Collecter la taxe de séjour, la déclarer et la reverser dans les délais impartis au trimestre,
 - **Mettre à jour obligatoirement vos plannings et états de réservations dans votre espace VIT, faute de quoi il sera considéré que vous n'avez pas de disponibilités** (exception pour les personnes sans accès internet : informations à fournir en direct ou par téléphone à un agent),
 - Déclarer à l'OT la **totalité de vos meublés**,
 - Accepter les visites périodiques de contrôle de l'OT et réaliser les aménagements demandés,
 - Envoyer au préalable à vos locataires un contrat de location et un état descriptif suffisamment précis, établir un état des lieux en début et en fin de période de location, demander une caution.

➔ En cas de non-respect manifeste des engagements ci-dessus, l'OT se réserve le droit de vous radier. Pour les demandes de partenariats établies après la date de clôture des inscriptions, le tarif reste le même et certaines prestations ne seront pas incluses, notamment les éditions papiers.

- TOTAL À RÉGLER : € moyen de paiement, cochez la case**
- Chèque à l'ordre de Régie Office de Tourisme Vallespir Tourisme
 - Virement bancaire (demander le RIB)

Fait à : , le : __/__/____
Signature :